

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024 :

- **Règlement 850 décrétant l'achat et l'installation d'un dôme à abrasifs et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin**
 - Règlement ayant comme objet de décréter une dépense et un emprunt au montant de 279 000 \$, sur une période de 20 ans, pour l'achat et l'installation d'un dôme à abrasifs.

Le règlement 850 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 juillet 2024.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 850 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 6 AOÛT 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière